



Résiliation permis de conduire

Par **minibou33**, le **10/09/2012 à 14:51**

Bonjour,

Je me suis inscrite dans une auto-école fin février.

L'inscription s'est faite dans la précipitation car faisait partie d'une offre "deal" (pour ne pas citer de site internet).

La secrétaire m'a remis les fournitures contre mon chèque du montant total du coût de la formation. Je n'ai ni reçu ni signé de contrat et pourtant lui a bien été encaissé.

J'ai appris par la suite ma grossesse et je suis allitée depuis plusieurs mois.

J'ai donc été seulement deux fois au projection de cours théorique et n'ai utilisé aucune heure de conduite.

Mon conjoint étant muté dans une autre région, j'essaye de me faire rembourser cette inscription.

J'ai contacté par email la directrice de cette auto-école afin de savoir si un remboursement (même partiel) était possible.

Elle m'indique qu'à priori non car j'ai bénéficié d'un tarif promo mais ne répond pas à ma question concernant le contrat jamais reçu ni signé et promet en vain de me contacter.

Que puis-je faire?